

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**  
**CANTON D'AUDINCOURT**  
**COMMUNE DE SELONCOURT**  
**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DCM20220308-13</b>	<b><u>Séance du 08 mars 2022 à 18h30</u></b>
	L'an <b>deux-mille-vingt-deux</b> du mois de mars le <b>huit</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 09 mars 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 25 février 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaients présents ()</u></b>	
<b><u>Etaients excusés ayant donné procuration ()</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>Françoise PAICHEUR</b> a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

**OBJET : CREATION, EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE AU BOIS AVEC RESEAU DE CHALEUR – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire expose.

Dans le cadre de son projet de maîtrise de l'énergie, la Ville a pour projet la mise en place d'une chaufferie automatique au bois et d'un réseau de chaleur pour assurer le chauffage de 10 bâtiments communaux.

En séance du 11 juin 2019, vous aviez approuvé le plan de financement concernant l'étude de faisabilité de cette opération et par délibération du 23 juin 2020, le plan de financement concernant l'assistance à Maitrise d'ouvrage ASSIST a été validée. Des subventions ont été demandées à l'ADEME et au Département.

Les études de l'A.M.O. ASSIST démontrent que le scénario mono-énergie 100% bois est le plus compétitif.

La zone d'implantation de la chaufferie et du silo se situe derrière le gymnase.

Deux chaudières bois seront nécessaires. La chaudière gaz du centre culturel sera réinstaller dans la chaufferie afin de disposer d'un appoint/secours complémentaire.

Le montant de l'opération est estimé à 860 000 € H.T. soit 1 032 000 € T.T.C. décomposé comme suit :

<b>CATEGORIE DE DEPENSES</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANT € H.T.</b>
<b>CHAUFFERIE BOIS</b>	Bâtiment, chaufferie et aménagement extérieur	140 000
	Process Bois	190 000
	Equipements connexes	70 000
	Maîtrise d'œuvre	36 389
<b>RESEAU</b>	Fabrication et poses des conduites primaires	330 000
	Sous station < 1MW	60 000
	Maîtrise d'œuvre	29 792
<b>ENERGIE FOSSILE</b>	Process Gaz Naturel	3 000
	Maîtrise d'œuvre	819
	<b>TOTAL</b>	<b>860 000</b>

Des subventions peuvent être sollicitées à la Région Bourgogne Franche Comté, ainsi qu'à Pays de Montbéliard Agglomération (P.M.A.).

Le montant de l'assiette éligible est de 759 167 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables en € HT	Taux de subvention	Subventions escomptées	%	
					Sur total H.T.	Sur total T.T.C.
<b>REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</b>	Appel à projet « Bois – Energie 2022 »	759 167	<b>80%</b>	607 333 €	70.62	
<b>P.M.A.</b>	Fonds de concours		<b>1.08%</b>	10 000 €	1.16	
<b>TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES</b>				<b>617 333 €</b>	<b>71.78</b>	<b>59.82</b>
<b>MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT</b>				<b>414 667 €</b>		<b>40.18</b>
<b>TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.</b>				<b>1 032 000€</b>		<b>100%</b>

La Commission Environnement – Cadre de vie – Forêt réunie le 14 février 2022 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'investissement tel que présenté ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel afférent,
- de solliciter les aides financières de la Région et P.M.A.
- d'autoriser la Ville à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Une partie des crédits nécessaires pour la maîtrise d'œuvre a été prévue au BP 2020, le complément sera inscrit aux budgets suivants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 08 mars 2022

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**